

FUNÉRAILLES CHRÉTIENNES ET EUTHANASIE

MESSAGE DE MGR NOËL SIMARD, ÉVÊQUE DE VALLEYFIELD

4 octobre 2016

Chers diocésains et diocésaines,

À la suite d'un article paru le vendredi 30 septembre dernier dans le *Journal de Montréal*, je tiens à apporter des corrections dans les propos qui me sont attribués.

Tout d'abord, il faut dire que la question des funérailles chrétiennes pour une personne qui est décédée à la suite d'une requête d'euthanasie est d'ordre pastoral, et n'a fait jusqu'à maintenant l'objet d'aucun consensus parmi les évêques canadiens. La déclaration des évêques d'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest n'a pas été discutée à l'Assemblée plénière des évêques canadiens qui a eu lieu à Cornwall du 26 au 30 septembre 2016.

En tant que répondant ou porte-parole de la Conférence des évêques catholiques du Canada, j'ai donné une entrevue à RDI, à TVA, au *Devoir*, au *Journal de Montréal*, au *Globe and Mail* de Toronto et à l'agence Franco Presse d'Ontario.

Comme la demande de funérailles chrétiennes est d'ordre pastoral, mon approche fut pastorale. Voilà pourquoi je n'ai pas d'abord voulu répondre à une question de permis et de défendu, de oui ou de non. J'ai plutôt dit que si j'avais à parler aux prêtres et aux diacres, aux agentes et agents de pastorale, et aux intervenantes et intervenants en pastorale du diocèse, qui ont à faire face à cette possible demande, je leur conseillerais en premier lieu d'accueillir la demande et de voir avec les parents ou la famille la signification d'une telle demande : pourquoi le défunt voulait des funérailles à l'église, ce que cela signifie pour la famille, etc.

Les funérailles ne vont pas de soi, il faut regarder les motifs et les raisons invoqués. Il est important que cette démarche d'accueil et de dialogue soit empreinte de compassion et de bonté. À la suite de cet accompagnement pastoral qui doit apporter réconfort et soutien à la famille, le pasteur se doit de voir avec la famille ce qui convient le mieux. Il n'est pas question de refuser des funérailles, mais de s'assurer qu'elles soient vécues dans l'éclairage que donne la foi chrétienne, et qu'elles ne servent pas (comme le dit Mgr Christian Lépine dans le même article), à « célébrer le choix de fin de vie d'un malade ». Dans un tel cas, cela

pourrait devenir un « affront » ou une contestation de la position de l'Église sur l'euthanasie et l'aide au suicide.

Il est bien entendu que de telles situations seront plutôt rares et qu'en général, la demande de funérailles veut être l'occasion de célébrer l'espérance chrétienne de vivre à jamais dans la paix et le bonheur avec le Seigneur, et de faire entendre à ceux et celles qui restent sur terre une parole de miséricorde et de compassion.

L'Assemblée des évêques catholiques du Québec a d'ailleurs publié un très beau document sur la question de la mort intitulé *Approcher de la mort avec le Christ*, et qui propose des voies d'accompagnement et de discernement face à la souffrance et à la mort.

En espérant que ces lignes présentent bien mon approche qui est d'ordre pastoral, j'invite les fidèles à bien former leur conscience et à l'éclairer par la prière, la Parole de Dieu et l'enseignement de l'Église. Cela signifie prudence et sagesse dans les décisions relatives à la fin de vie. Cela exige une véritable écoute de la volonté du Seigneur et la disponibilité à l'accomplir. Et pour les responsables pastoraux, ce peut être l'occasion d'un accompagnement fait de miséricorde et de tendresse, ce que nous avons célébré particulièrement en cette Année jubilaire de la Miséricorde.



† Noël Simard
Évêque de Valleyfield